

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2022

L'an deux mille vingt deux et le neuf juin

A 20 h 00

le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, 1^{ère} Adjointe

Présents : MM CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, VOUILLON Benoît, GELIN Lionel, RAVEAUD Marie-Pierre, NESME Eric, MARTIN Christelle et CHEVRIER Océane.

Excusé : néant

Convocations : 7 juin 2022

Affichage : 7 juin 2022

Mme RAVEAUD a été nommée secrétaire

Madame FLEURY Laure ouvre la séance en rappelant le décès de Monsieur MORIN Jean-Marc, maire.

MAIRIE

Le permis de construire a été redéposé suite à des demandes de documents supplémentaires.

La demande de subvention DETR a été faite et nous sommes en attente de son octroi.

En prévision du déménagement, les locations de la salle seront bloquées pour le 1^{er} semestre 2023.

VOIRIE

- Le devis pour l'entreprise THIVENT a été accepté en ce qui concerne la voirie communautaire, pour un montant d'environ 23 543 € HT. Les travaux se feront à : Combrenot, Vauzelles et la montée de la route de Saint Cyr.
- Un devis a été demandé à l'entreprise THIVENT pour faire un caniveau grille sur la route de Saint Cyr ; le montant de celui-ci s'élève à 5 800 € qui pourrait être subventionné par la Communauté de Communes à 50% dans le cadre des eaux pluviales.
Dans un même temps, un devis sera demandé à l'entreprise BALLAND et la commune demandera à la Communauté de Communes si ce devis pourrait être subventionné dans le cadre des eaux pluviales.
Le Conseil demande que ce point soit reporté en attendant toutes les informations.
- L'employé communal va débiter le fauchage sur les routes et chemins communaux
- Au niveau du matériel, l'ancien gyrobroyeur a été réparé et un flexible du tracteur a été changé par l'entreprise BENONNIER
- Une convention pour le matériel en commun avec la commune de Dompierre les Ormes va être établie
- Thierry THOMAS s'est renseigné auprès de l'entreprise LOISIR VERT MOTOR de Dompierre les Ormes pour une location de tracteur tondeuse pour l'entretien de Saint Cyr ; le montant de la location est d'environ 80 € par jour
- Un courrier a été envoyé à Mr et Mme BURDEAU Jean-Louis pour l'élagage demandé par Orange ; Une relance sera faite.

- Le Conseil doit prendre une délibération pour l'achat d'une débroussailleuse (715,83 € HT) et un taille haie (440 € HT)

PARKING SAINT CYR

- Le Conseil a commandé des lames à l'entreprise MOREAU-JEANDIN pour effectuer la réparation des tables et bancs devis de 1930 € HT ainsi que des huisseries fournies par l'entreprise CHORIER devis de 136,50 € HT.
- Le Conseil doit prendre une délibération pour le règlement des lames de bois (1 930 € HT)

EAU

Jacques CHORIER fait le point sur l'eau.

- Programmation du relevé des compteurs début juillet
- Les dernières analyses demandées par l'ARS, pour le dossier de la station de traitement seront réalisées les 13 et 16 juin prochains
- Suite aux problèmes d'eau trouble, dus aux orages, un filtre va être installé sur les sources de Dompierre les Ormes
- Pour les périmètres de protection des captages, trois terrains restent à acquérir. Les achats sont en cours à des stades variés
- Une estimation de la valeur des bois sur des parcelles communales sera faite vendredi 24 juin par la société SELVANS-LEROY de Dompierre les Ormes
- Le dossier technique des compteurs sectoriels est à travailler avant sa mise en œuvre
- Sources des Vernes : un devis pour l'étude du raccordement à notre réseau, a été réalisée en 2021 par l'entreprise BARON (6 000 € TTC), une actualisation est à prévoir
- A la suite d'un arrêté préfectoral concernant la sécheresse, des restrictions d'utilisation d'eau sont en cours sur la commune (consultable en Mairie et sur Panneau Pocket)
- Pour terminer la géolocalisation des bouches à clé, l'achat d'un détecteur de métaux sera effectué (devis de 400 € HT)
- Les délibérations à prendre sont :
 - Achat d'un détecteur de métaux pour un montant de 400 € HT chez Frans-Bonhomme
 - Achat d'un ordinateur portable pour un montant de 1 276 € HT chez IT SOLUTIONS
 - Vente de l'ancien véhicule pour un 1 € symbolique

ECOLE

- Une porte-ouvertes aura lieu le samedi 25 juin de 10 h à 12 h
- Madame LECOMTE a demandé le bus scolaire pour les sorties golf à Dompierre les Ormes
- Revoir la sonnette et la serrure du portail d'entrée
- Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 24 juin à 18 h 30

- La réparation du mur de l'école a été refait sur 2 côtés seulement par l'entreprise CHAROLLOIS et un nouveau devis pour le mur mitoyen a été présenté par cette même entreprise pour un montant de 2 300 € HT - délibération à prendre
- Les enfants de CM2 de Montmelard se verront offrir une clé USB

CIMETIERE

L'entreprise CHAROLLOIS a fait un devis d'un montant de 800 € HT pour receller la tête de mur du cimetière.

LA POSTE

- Le changement de mobilier sera fait par la Poste ainsi que la mise en place d'une nouvelle boîte aux lettres extérieure et une plaque indiquant les nouveaux horaires
- Un devis pour le déplacement des prises électriques sera demandé à l'entreprise SOMBARDIER

SIGNALETIQUE

- Les panneaux de la signalétique touristique seront installés par l'entreprise PIC BOIS.
- Prévoir le marquage au sol et le retrait du panneau existant à Saint Cyr.

ELECTIONS LEGISLATIVES

- Mise en place de la liste des assesseurs pour le 2^{ème} tour le dimanche 19 Juin.

DIVERS

1 – Recensement

Le prochain recensement doit avoir lieu du 19 Janvier 2023 au 18 Février 2023. Il est demandé de donner le nom de l'agent recenseur. Eric NESME va demander à Henri JOMAIN s'il est d'accord pour faire le recensement.

2 – Formation FCOS

Emilie NESME effectuera cette formation du 24 au 28 octobre à Chalon-sur-Saône. Le coût de cette formation est de 670 €.

3 – Bus Montmelard

Le contrôle technique du bus est prévu le 11 juillet ainsi que l'EAD.

4 – Bus collège et lycée

Une famille a demandé l'arrêt du bus pour le collège devant chez elle, à savoir "Route d'Ozolles", ancienne dénomination "Champ de la Marolle". L'arrêt existant à Millade (moins d'1 km) ne sera plus en service la prochaine année scolaire.

L'arrêt du bus pour le collège et le lycée se fera à l'entrée du bourg, sur le parking du Restaurant Le Saint Cyr.

5 – Vente Maison Beaufrère

Le notaire en charge de la vente de la maison Beaufrère demande à la Mairie si elle garde son droit d'aliéné ; notre réponse est négative.

6 – SYSDEL

Une réunion a lieu le jeudi 23 juin à Dompierre les Ormes. Les délégués Eric NESME et Lionel GELIN ne sont pas libres, ce sera Jacques CHORIER qui représentera la commune.

7 – CHAUFFE-EAU GAZ

Lors du vide grenier organisé par l'association "Au Pied de Saint Cyr", Lionel SOMBARDIER est venu faire un dépannage sur le chauffe-eau gaz de la salle communale.

Une demande à l'entreprise JAYET (ancien prestataire) sera faite pour savoir si elle peut nous faire un contrat d'entretien.

8 – ONDULEUR

L'onduleur de la Mairie doit être remplacé. Un devis a été demandé à l'entreprise SAITEC et à l'entreprise IT SOLUTIONS. Après avis de Baptiste THOMAS, le devis de IT SOLUTIONS est accepté pour un montant de 99 € TTC.

9 – GESTION ADMINISTRATIVE DES POMPIERS

Isabelle THOMAS et la secrétaire de Mairie suivront une formation commune pour la gestion administrative des pompiers. Celle-ci est prévue le vendredi 17 juin.

10 – DELIBERATIONS A PRENDRE

- Affichage des actes réglementaires sur papier
- Etude de sols faite pour les travaux futurs de la Mairie : inscription d'une ligne de crédit sur le compte 2031 et modification du montant de la ligne du compte 21311. Le compte sur lequel la facture a été réglée n'étant pas prévue au budget primitif.

11 – ELECTIONS PARTIELLES

Suite au décès du Maire, nous devons faire une élection partielle pour élire un nouveau conseiller municipal. Les dates prévues sont les 24 et 31 juillet.

12 – CONGES ANNUELS DU PERSONNEL COMMUNAL

- L'employé communal Guillaume DESPERRIER du 8 au 26 août 2023
- La secrétaire de Mairie Clémence GONIN du 15 au 26 août 2023

13 – BATIMENT FORET-SCIAGE

La Communauté de Communes prévoit une visite sur place, reste à définir la date.

Reprendre contact avec les entreprises CHAROLLOIS et SOMBARDIER pour discuter des conditions de leur future installation (financières, matérielles)

14 – ELAGAGE

Thierry THOMAS et Guillaume DESPERRIER ont recensé les lieux où l'élagage doit être fait. Un courrier sera adressé à chaque propriétaire concerné.

15 – MARIAGES

Durant l'été 2022, il sera procédé à trois mariages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.